

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHARGEY-LÈS-PORT



SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2026

Date de la convocation : 12/02/2026

Date d'affichage : 12/02/2026

Nombre de membres en exercice : 11

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Antoni MAGNIN, Maire.

Présents : MAGNIN Antoni, BLOUET Sébastien, ZONI Romain, JACQUEMIN Jennifer, BLOUET Émeline, MAGNIN Fabrice, LOMBARDO Jean-Pierre, DURGET Julien, DURGET Manon, ANDRE Marie-Charlotte.

Absente excusée : GALLET Alexia.

M. Julien DURGET a été désigné en qualité de secrétaire.

Modification de la délibération relative au plan de financement du Schéma Directeur Assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération adoptée fin 2025, un plan de financement avait été arrêté pour le projet SDA, avec un taux total de subventions à 70 %.

Suite à une évolution récente et favorable des dispositifs d'aides, il convient d'actualiser ce plan de financement. Les nouveaux taux de subventions sont les suivants :

- 50 % Agence de l'Eau
- 20 % DETR
- 10 % Département

Soit un taux total de subventions porté à 80 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du plan de financement telle que présentée et autorise Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote des taux d'imposition communaux pour 2026

Monsieur le Maire expose que, conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil municipal doit, chaque année, fixer les taux d'imposition communaux.

Afin de ne pas alourdir la pression fiscale déjà supportée par les ménages, il est proposé de maintenir les taux sans augmentation pour 2026, soit :



- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,62 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 5,25 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 tels qu'indiqués ci-dessus et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux.

Subventions aux associations pour 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire les subventions attribuées en 2025, soit :

- Souvenir Français : 100 €
- Don du Sang : 100 €
- ADMR : 100 €

Au cours des échanges, il est proposé d'augmenter la subvention attribuée à l'association du Don du Sang de 50 €, afin de soutenir son action, portant ainsi son montant à 150 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions pour 2026 comme suit :

- Souvenir Français : 100 €
- Don du Sang : 150 €
- ADMR : 100 €

Informations diverses

1 – Concours de la Sauvegarde de l'Art Français

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la candidature déposée au concours de la Sauvegarde de l'Art Français, organisé en partenariat avec Allianz, pour la restauration du calvaire de 1621 situé impasse du Cornot, n'a pas été retenue. Il précise que le dossier de restauration demeure toutefois conservé et pourra être présenté à nouveau ultérieurement dans le cadre d'un autre dispositif d'aide ou appel à projets.

2 – Replantation de la parcelle ZA 57

Monsieur le Premier adjoint informe le Conseil municipal que la parcelle cadastrée ZA 57 a été replantée le lundi 16 février, avec plus de 1 000 plants. Cette parcelle avait fait l'objet d'une coupe durant l'hiver 2022-2023, puis d'un broyage et d'une phase de repos du terrain, avant cette nouvelle plantation destinée à assurer le renouvellement du peuplement forestier communal.

Évènements à venir

M. le Maire informe les conseillers municipaux des animations et événements programmés :

- Élections municipales : dimanche 15 mars 2026
- Enquête publique : projet solaire carrière du 9 avril au 12 mai 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Antoni MAGNIN